

APERÇU GENERAL DE LA RECHERCHE CRIMINOLOGIQUE EN FRANCE

par M. J. Pinatel (Président de la Commission Scientifique
de la Société Internationale de Criminologie)

Introduction générale et historique

L'histoire en dents de scie de la recherche criminologique française

La présentation d'un aperçu général de la recherche criminelle en France soulève un problème important. Il convient de déterminer exactement son contenu, ce qui pourrait, du moins théoriquement, être la source de bien des difficultés. Heureusement, l'accord, chez nous, se fait aisément sur le contenu de la recherche criminologique. Dans la tradition scientifique française, le terme de criminologie recouvre :

1. *Les matières criminologiques* telles que la criminologie générale, la criminologie spéciale, la criminologie juvénile, la criminologie féminine.

2. *Les criminologies spécialisées*, à savoir la biologie criminelle, la psychiatrie criminelle, la psychologie criminelle, la criminologie psychanalytique et la sociologie criminelle.

3. *Les sciences pénales*, c'est-à-dire la philosophie pénale et la politique criminelle, la psychologie judiciaire et la pénologie.

En revanche, la médecine légale et la police scientifique n'appartiennent pas à la criminologie dans la conception française.

Dans le cadre ainsi délimité, on peut dire que la France possède une longue tradition criminologique. Dans la période pré-lombrosienne, Lauvergne publia en 1841 son ouvrage : « *Les forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel* »¹ qui, en dépit d'une inspiration phrénologique apparaissant aujourd'hui bien naïve et désuète, est rempli d'observations justes et profondes. On connaît également l'œuvre statistique de A. M. Guerry qui, sur la base des données judiciaires, décrit les variations de la criminalité². L'exemple lombrosien donna naissance aux *Archives d'anthropologie criminelle* de Lacassagne et de Tarde³. Cette revue publiée à partir de 1886 et jusqu'à la guerre de 1914 avait pour but de créer un trait d'union entre les hommes de loi et

* Voir notes, page 176 et suiv.

les hommes de science, de telle façon que le droit et la médecine, la philosophie générale et la psychologie puissent réunir leurs travaux relatifs au phénomène criminel. Le dépouillement de cette revue montre que la recherche criminologique fut florissante en France pendant une quarantaine d'années.

Mais l'exemple lombrosien ne suscita pas seulement des courants d'imitation, ou plus exactement d'approfondissement, car Lacassagne et Tarde ont occupé une position bien distincte par rapport à l'école italienne dont ils ne retenaient que la méthode. Il devait également susciter des oppositions. Magnan et l'école psychiatrique française mirent l'accent, moins sur l'atavisme que sur la dégénérescence. Durkheim et l'école sociologique française mirent en lumière l'importance de la culture et de l'anomie. Pourtant ces oppositions, ou si l'on préfère ces infléchissements, ne faisaient qu'ajouter une richesse supplémentaire au magnifique développement de la recherche criminologique en France à cette époque (voir en annexe n° 1 la bibliographie criminologique française de 1885 à 1918).

La guerre de 1914-1918 intervint. Pendant l'entre-deux-guerres, un grand silence se fit en France sur la recherche criminologique. Seul, M. Georges Heuyer parlait vraiment de criminologie (voir en annexe n° 2 la bibliographie de 1918 à 1944).

Cette période silencieuse de l'entre-deux-guerres contraste d'une manière saisissante avec la période d'avant 1914. Il est vraisemblable que cette décadence de la recherche criminologique n'est que l'une des conséquences de l'appauvrissement démographique et humain provoqué par la guerre.

Peu avant la guerre de 1939, une timide remontée de la criminologie s'esquisse avec : 1. la création de la Société internationale de criminologie, grâce à une initiative franco-italienne⁴ ; 2. la constitution d'un Conseil supérieur de prophylaxie criminelle⁵ dont M. Ancel était le Secrétaire Général et moi-même le Secrétaire. Mais la guerre, une nouvelle fois, survint.

Au lendemain de la guerre, sous la pression des besoins, une recherche empirique et spontanée naissait d'une manière un peu désordonnée. Stimulée par la réforme de la législation de l'enfance délinquante et par la réforme pénitentiaire, elle se manifestait par quelques publications dans les domaines de la criminologie juvénile ou dans celui de la pénologie (voir en annexe n° 3 la bibliographie pour la période 1945-1950). L'intérêt pour la recherche criminologique était assez puissant pour que sous l'impulsion de H. Donnedieu de Vabres et du R.P. Piprot d'Alleaume, la décision fut prise d'organiser à Paris, en 1950, le II^e Congrès international de criminologie.

Cette date de 1950 est très importante pour la compréhension de l'évolution de la recherche criminologique en France. La logique aurait alors exigé que son organisation précédât celle de la clinique et de l'enseignement. Mais il n'en a pas été ainsi et c'est à partir de la recherche empirique et spontanée, mentionnée plus haut, que l'on a jeté les bases de l'enseignement. Au lendemain du II^e Congrès international de criminologie, H. Donnedieu de Vabres a réorganisé l'Institut de Criminologie de l'Université de Paris. « Il est paradoxal — avait-il souligné dans son discours inaugural du Congrès — qu'au programme de notre Institut de Criminologie de l'Université de Paris, soient inscrites la médecine légale, la médecine mentale, la police scientifique, dont l'enseignement est assuré par des maîtres éminents, mais qu'il n'y figure aucun cours de criminologie »⁶. En 1952, un enseignement de criminologie y fut créé et celui de la science pénitentiaire y fut annexé.

L'impulsion donnée à la criminologie par le Congrès de 1950 ne se traduisit pas, tout de suite, dans les faits sur le terrain strictement français. On ne saurait oublier, en effet, lorsqu'on porte un jugement sur la recherche criminologique en France de 1950 à 1960, que les énergies nationales étaient mobilisées sur le plan international. Il convient de rappeler ici que M. Amor qui avait été le promoteur de la réforme pénitentiaire en France, était Chef de la section de défense sociale de l'O.N.U. et qu'il organisa, à ce titre, les Cycles de Bruxelles (1951) et de Londres (1952) consacrés respectivement à l'examen médico-psychologique et social et à la probation. Il ne faut pas non plus omettre d'observer que M. Ancel a fait paraître, en 1954, son ouvrage capital « La défense sociale nouvelle » et qu'il a joué un rôle international considérable. Il est nécessaire aussi de noter que M. le Doyen Bouzat occupait les fonctions de Secrétaire Général de l'Association Internationale de Droit Pénal et que l'Organisation Internationale de Police Criminelle avait son siège à Paris.

Sur le plan strictement criminologique, la Société Internationale de Criminologie était fixée à Paris depuis 1950 et son Secrétaire Général était Français. L'urgent, à l'époque, était d'aller de l'international au national, car la situation de la recherche criminologique était alors bien déficiente dans la plupart des pays. Les Cours internationaux de criminologie, dont les deux premiers ont eu lieu en 1952 et 1953 à Paris, ont été l'instrument de cette pénétration nationale⁷. Ils ont été heureusement complétés par des publications de l'UNESCO⁸.

On voit donc qu'il serait injuste de critiquer la pauvreté de la recherche criminologique en France à cette époque. D'ailleurs, sous l'apparence d'une situation déficiente, il y avait un immense

bouillonnement sous-jacent, qu'un sociologue entraîné aux principes de la sociologie des profondeurs aurait aisément discerné (voir en annexe n° 4 la bibliographie pour la période 1951-1960).

C'est aux environs de 1960 que la criminologie émergea réellement en France. De fait, la vocation scientifique du Centre de Vaucresson s'affirma⁹, tandis que la tenue à Lyon du 1^{er} Congrès français de criminologie marquait le début d'un mouvement de grande ampleur. Des Congrès semblables eurent lieu les années suivantes à Rennes, Aix-en-Provence, Strasbourg, Tours, Toulouse, Lille, Bordeaux, Montpellier¹⁰. En 1965, une Association française de criminologie fut créée et un Centre français de criminologie installé à Lyon. Ce Centre, grâce à un bulletin de liaison, les « Instantanés criminologiques », assure des contacts entre les divers centres de recherches. En même temps, les Instituts de criminologie rattachés aux facultés de droit, ont fait des efforts pour développer des recherches.

Certaines facultés, auprès desquelles il n'existe pas d'instituts, comme celle de Rennes, par exemple, ont, néanmoins, orienté des étudiants vers des thèses de criminologie. Un laboratoire de sociologie criminelle a vu le jour à la Faculté de Droit de Paris. Dans le cadre de la réforme universitaire en cours, ont été instituées : une unité d'études juridiques générales, de sciences et de sociologie criminelles à Paris, et une unité d'études judiciaires, de criminologie et de science pénale à Aix-en-Provence. Dans les Facultés de médecine, la criminologie a été intégrée dans le programme du diplôme de médecine légale. À Lyon, un département de criminologie fait partie de l'Institut de médecine légale et l'on envisage la création d'une unité de criminologie, science policière, médecine légale et droit médical. Les Facultés des lettres se mettent également au diapason. Dans l'ancienne Sorbonne, il est projeté de créer une unité de psychologie clinique au sein de laquelle une place importante serait attribuée à la criminologie. Bien plus, le mouvement gagne les Facultés des sciences. À Toulouse, un Centre chargé de l'application des méthodes objectives en sciences humaines fonctionne à la Faculté des sciences. La recherche criminologique tient une large place dans son programme.

L'effervescence qui se manifeste dans le champ universitaire s'accompagne de réalisations pratiques plus souples. Des associations régionales de criminologie ont vu le jour à Paris, Tours, Lyon, Aix-en-Provence. Par ailleurs des chercheurs isolés s'orientent toujours vers la recherche criminologique, à partir des différentes sciences de l'homme. Enfin, la recherche active se développe dans des centres privés.

Mais la contagion gagne l'Administration. Après Vaucresson, spécialisé dans les recherches relatives à la délinquance et l'inadaptation juvéniles, voici Strasbourg qui se consacre aux études pénitentiaires¹¹, tandis que le service des statistiques criminelles du Ministère de la Justice — qui eut son heure de gloire lorsque Tarde le dirigeait — évolue vers les études criminologiques et pénales. Ce service vient de présenter un plan d'orientation de la politique du Ministère de la Justice en matière criminologique. Il poursuit, avec la collaboration de M. Y. Chirol, du Centre de Vaucresson, une recherche prospective sur la criminalité légale et avec celle de M. A. Davidovitch, du C.N.R.S., une recherche — dont les grandes lignes ont été déjà présentées au Congrès de Montpellier (septembre 1968) — destinées à dégager une typologie des parquets en matière de poursuites. Ce service est dirigé par M. Robert qui est également l'auteur d'un excellent ouvrage sur les bandes d'enfants. De son côté, le Secrétariat Général pour la police met sur pied un bureau de la Criminologie et des Sciences humaines (dirigé par M. Susini).

Cette floraison de services criminologiques est symptomatique. Significative est également la création très récente, au Ministère de la Justice, d'un Comité de coordination des recherches criminologiques¹² chargé de mettre un peu d'ordre dans cette exubérance.

Il faut ajouter, pour être complet, que le Centre français de droit comparé et la Revue de science criminelle témoignent vis-à-vis de la recherche criminologique d'un indéfectible intérêt.

On voit donc que la recherche criminologique est en plein mouvement en France. De ce mouvement la bibliographie porte témoignage, qu'il s'agisse d'ouvrages français (voir en annexe n° 5 la bibliographie pour la période 1961-1969), ou de traductions d'ouvrages étrangers (voir en annexe n° 6 la liste des traductions avant et après 1950).

Ce dynamisme incite à se pencher sur l'état présent de la recherche criminologique en France. Schématiquement l'on peut dire que cet état présent est dominé par la coexistence de deux types de recherches : les recherches descriptives et exploratoires, d'une part, les recherches s'efforçant de se situer dans une perspective expérimentale, d'autre part. Encore qu'il soit difficile de classer toutes les recherches effectuées suivant ce schéma simplifié, il dominera le plan des développements qui vont suivre.

I. Les recherches descriptives et exploratoires

La recherche descriptive et exploratoire n'est pas — comme on pourrait le croire a priori — une recherche de seconde zone, orientée vers la cueillette des données, le collectionnisme et ignorante de la théorie. Certes, il existe des recherches de cette nature, mais méritent-elles réellement le nom de recherches ?

Ce que j'ai en vue, ici, c'est la recherche volontairement descriptive et exploratoire, dont la position est déterminée par une conception théorique précise. A cet égard, il existe deux grandes conceptions dominantes.

1. La première conception, aujourd'hui dépassée, se borne à transposer dans le domaine criminel les principes d'une discipline fondamentale comme la psychiatrie ou la sociologie. Cette façon de faire — qui a été celle des débuts de la criminologie — a, par exemple, conduit aux oppositions insurmontables des écoles psychiatrique et sociologique. Elle ne peut que produire des résultats de faible valeur sur le plan théorique puisque aussi bien le chercheur connaît à l'avance la solution du problème. Par contre, elle peut être très utile sur le plan du recueil des données et de la description car, à l'aide d'une théorie fortement structurée, on peut découvrir dans la réalité, des choses qui échappent à une observation moins armée.

Ce que j'ai en vue, ici, c'est la recherche volontairement descriptive et la recherche empirique. Elle adhère au principe de la causalité multiple, lancé aux Etats-Unis par Healy. Elle aboutit à l'atomisation de la recherche criminologique, car son principal souci est de ne pas omettre un des facteurs susceptibles d'intervenir dans le domaine du crime. Sutherland a critiqué d'une manière décisive cette conception qui connaît, aujourd'hui, un regain d'actualité grâce à l'utilisation des ordinateurs. Ses partisans ont cru que les ordinateurs permettraient de dégager des données recueillies par le procédé de l'analyse factorielle, des ensembles statistiquement significatifs. Le malheur, c'est que l'analyse factorielle exige une quantification préalable des observations cliniques ce qui soulève d'immenses difficultés. Il faut ajouter que l'analyse factorielle n'est pas inattaquable. Plus elle utilise des populations sélectionnées, plus elle est fine, plus les facteurs isolés sont fugaces et superficiels. De plus, le recueil des facteurs est plein de périls, leur sélection est fonction en définitive de la conception de la personnalité, qui est celle des auteurs. Il suffit de modifier ce schéma de la personnalité pour voir, comme l'a précisé M. R.M. Palem (Statistiques et psychiatrie, *Annales médico-psychologiques*, décem-

bre 1966, pp. 569 à 584), s'effondrer tout l'édifice, car l'appareil statistique n'invente rien, il ne restitue que ce que l'homme y a déposé.

On peut dire qu'à l'heure actuelle en France, la première conception anime encore quelques recherches unidisciplinaires et isolées et que la seconde est surtout prépondérante dans les services administratifs où priorité a été accordée aux recherches touchant la délinquance et l'inadaptation juvéniles.

A. L'anachronisme de la recherche unidisciplinaire et de la recherche isolée

La recherche criminologique doit être pluridisciplinaire (multidisciplinaire d'abord, interdisciplinaire ensuite) et effectuée par une équipe. C'est là, pourrait-on dire, sa nature. Depuis le Congrès de 1950, l'on sait que la criminologie est une science de l'homme différenciée, une science complexe, adaptant à son objet propre les principes et les techniques des sciences de l'homme. La recherche criminologique moderne est une recherche intégrant des concepts et des théories spécifiquement criminologiques.

Il existe, pourtant, des exemples de recherche unidisciplinaire et de recherche isolée.

Aux alentours de 1950, cette recherche était de règle. Aussi nous ne saurions oublier tout ce que nous devons au R. P. Vernet, à M^{me} Galy, à M^{lle} Boisson, à M. Coly qui ont été des pionniers de la recherche criminologique, au plein sens du terme. Mais la recherche isolée est une survivance d'une époque révolue. Elle est tout d'abord, l'expression d'un manque de moyens dans l'organisation de la recherche criminologique. Elle est le fait de précurseurs qui avaient entrepris, seuls, des recherches importantes à un moment où il n'existait pas de centres de recherche criminologique et qui ont eu à cœur de les mener à bien contre vents et marées. Ainsi, par exemple, doit-on rendre hommage à la persévérance de M. V.V. Stanciu qui est parvenu, seul et au bout de longues années, à publier une importante recherche sur la criminalité parisienne. Mais la recherche isolée n'est pas le seul fait des pionniers. Elle est en quelque sorte consacrée par le régime du Doctorat d'Etat. On voit de la sorte des étudiants effectuer des efforts méritoires pour présenter des recherches intéressantes, mais limitées. Il est possible de citer, ici, parmi les thèses récentes, celle soutenue par M^{lle} Bregeon à la Faculté de Droit de Rennes, sur la criminalité féminine et celle présentée en Sorbonne par M^{me} Briquet-Lamarre sur l'adolescent meurtrier.

Cette dernière thèse, d'inspiration psychologique, peut servir de transition pour passer de la recherche isolée à la recherche unidisciplinaire. Dans la majorité des cas les recherches criminologiques effectuées dans le cadre d'une seule discipline fondamentale, sont fort décevantes. On y découvre que leurs auteurs ignorent souvent les concepts et les hypothèses criminologiques, comme d'ailleurs de larges secteurs de la bibliographie du thème traité.

Un aperçu de la recherche criminologique en France, serait, néanmoins, incomplet si l'on ne citait pas quelques recherches publiées par certains de nos compatriotes dans des revues spécialisées dans les diverses branches des sciences de l'homme. Depuis 1966, j'ai soigneusement dépouillé ces revues. J'y ai trouvé, sous les signatures de A. Davidovitch, J. Selosse, M. Th. Mazerol, G. Heuyer, Th. Kammerer, des travaux qui auraient pu être publiés dans des revues de criminologie. A ce courant qui va de la criminologie aux sciences de l'homme, il faut ajouter de rares publications qui sont l'expression d'un autre courant allant des sciences de l'homme vers la criminologie. Mais, en vérité, ce n'est que très accessoirement et que comme partie d'un tout, que certains aspects criminologiques sont évoqués. En bref, l'apport propre à la criminologie de la recherche unidisciplinaire dans les sciences de l'homme est peu de chose¹³.

On peut, dans ces conditions, penser qu'à l'avenir la recherche criminologique deviendra de plus en plus spécifique et se détachera progressivement des sciences de l'homme. A mon sens, une telle attitude extrême doit être évitée. Il faut continuer, sans relâche, à essayer d'établir des communications intenses entre les sciences de l'homme et la criminologie. Les premières et la seconde ont tout à gagner à cette fertilisation mutuelle des idées. D'ailleurs, tout ce qui se passe dans les sciences de l'homme retentit en recherche criminologique. On l'a vu encore récemment à propos des recherches sur les caryotypes avec deux chromosomes Y et qui ont permis à Lise Moor de nous présenter un excellent compte rendu des travaux de Casey et Patricia Jacobs¹⁴. Les nouveaux horizons ouverts par la cytogénétique illustrent bien ce que doit être le rôle stimulant des sciences de l'homme au regard de la criminologie.

B. La priorité donnée aux recherches sur la délinquance et l'inadaptation juvéniles

Dans l'organisation de la recherche criminologique en France, une priorité absolue a été donnée à la délinquance et à l'inadaptation juvéniles.

Cette priorité s'est concrétisée par la réalisation du Centre de Vaucresson.

Ce Centre, rattaché à la Direction de l'Education surveillée au Ministère de la Justice (dirigé depuis sa création avec compétence par M. H. Michard) a été de 1946 à 1957 moins un Centre de recherches qu'un centre d'études. Parmi les recherches il faut seulement citer le carnet statistique présenté au II^e Congrès international (Paris 1950) et le travail sur la récidive conduit à l'occasion du III^e Congrès international de Criminologie (Londres 1955). Mais il faut souligner que, dès ses débuts, ce Centre a eu une vocation interdisciplinaire.

De 1958 à 1968, le service de recherche s'est développé et a bénéficié d'importants crédits de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique. Il occupait en 1968, 17 chercheurs, assistants de recherche, statisticiens, documentalistes. Il dispose, par ailleurs, d'antennes locales d'enquête auprès de 20 tribunaux pour enfants. Des travaux très importants ont été publiés pendant cette période. Ils portent sur l'inadaptation sociale des jeunes (étude de 500 délinquants garçons de 14 à 18 ans — recherches à implications biologiques du D^r Bize⁵ — recherches sur les formes nouvelles de délinquance des jeunes : délinquance en groupe et vols de voiture), sur les méthodes d'intervention (études sur les clubs de prévention, sur les peintures d'adolescents délinquants), sur les institutions (rapports de l'école et de la délinquance, du développement économique et de la délinquance). D'autres recherches sont en cours et un programme important est actuellement mis au point pour la période 1971-1975. M. Th. Sellin a émis récemment une appréciation flatteuse sur les travaux du Centre de Vaucresson (*Criminology in International Encyclopedia of the Social Sciences*, The Mac Millan Co, pp. 505 à 510).

Mais la priorité accordée à la délinquance et à l'inadaptation juvéniles ne s'exprime pas seulement par le Centre de Vaucresson. On décèle dans les centres privés une tendance à suivre de plus en plus l'exemple jadis donné au Patronage de Vaugirard par M. G. Heuyer, en associant recherche et action sociale. C'est ainsi que l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance du Pays Basque a publié dès 1955 une étude sur 100 rapports d'observation¹⁶, que le Centre de Chenove, en Côte d'Or, a facilité l'application des techniques anthropométriques de W. H. Sheldon sur de petits groupes de délinquants et de non délinquants¹⁷, que le Centre de Buzenval a procédé à des recherches sur l'inadaptation juvénile et familiale qui vont au-delà de la recherche descriptive et exploratoire et posent le problème de la recherche active dans le domaine de la prévention sociale¹⁸.

Ce ne sont là que des exemples pris, sinon au hasard, du moins parmi ceux que je connais le moins mal et qui ne rendent compte que très imparfaitement de la contribution importante à la recherche criminologique des centres privés si bien stimulés par l'action de leur Président national, M. R. Lafon.

Face à ce magnifique développement de la recherche criminologique en matière de délinquance et d'inadaptation juvéniles, la recherche criminologique relative aux adultes apparaît peu de chose. On connaît, grâce à MM. Léauté et Picca, les vastes projets du Centre de Strasbourg¹⁹. Une enquête permanente a été lancée en 1965 sur la population pénitentiaire. Deux idées directrices la dominent : celle d'une méthode à double fin liant l'avancement de la recherche appliquée à celui de la recherche fondamentale et celle d'une application de l'électronique à la définition d'une nouvelle voie de recherche en criminologie. C'est avec un grand intérêt que les criminologues français attendent la publication des résultats ainsi obtenus.

Pour l'instant ils doivent se contenter de recherches moins ambitieuses et encore très largement artisanales. C'est ainsi que de 1966 à 1968 j'ai animé un groupe de travail interministériel, dont la constitution avait été demandée à l'Inspection Générale de l'Administration par l'Institut national d'études démographiques. De la sorte une recherche sur la criminalité des étrangers en France a pu être menée à bien, avec principalement le concours des services de police et de gendarmerie. Elle a abouti à une description statistique de cette criminalité en 1965 et à la mise en lumière de ses principaux facteurs sociologiques, grâce à des sondages effectués en décembre 1966 et juillet 1967. Les résultats de cette enquête ont été diffusés d'une façon restreinte en attendant leur éventuelle publication par l'Institut national d'études démographiques.

Un problème qui demeure entier est celui des rapports entre les recherches sur la délinquance et l'inadaptation juvéniles et les recherches sur la criminalité des adultes. Dans cette perspective et en particulier dans celle des rapports de la délinquance juvénile et du récidivisme des adultes, ce qui frappe c'est que, jusqu'ici, il n'a pas été fait allusion, dans nos développements antérieurs, à la recherche évaluative en tant que telle. Mais, elle est incluse dans le programme du Centre de Strasbourg et le Centre de Vaucresson mène à bien l'étude d'un échantillon représentatif de 2 800 enfants et adolescents traduits devant la juridiction pour enfants entre 1949 et 1951. Il est donc probable que dans l'avenir la recherche évaluative perdra le caractère embryonnaire qui est encore le sien en France, à l'heure où j'écris ces lignes (voir en annexe n° 7 une note sur ce sujet).

II. Les recherches s'efforçant de se situer dans une perspective expérimentale

A la différence des recherches descriptives et exploratoires, les recherches qui s'efforcent de se situer dans une perspective expérimentale partent d'une hypothèse de travail qui peut être spécifique ou non spécifique, de grande envergure ou réduite. Il est possible de les diviser en fonction de leur méthode, en deux grands groupes :

1. Le premier groupe englobe les recherches cliniques qui se développent suivant le schéma classique de Claude Bernard (observation-interprétation-expérimentation). Mais, par la force des choses car la clinique est autant un art qu'une science, ces recherches demeurent gouvernées par l'empirisme et l'intuition.

2. Le second groupe comprend celles qui sont conduites selon la procédure générale admise en matière de recherche scientifique. Elles se proposent de vérifier une hypothèse de travail, selon un protocole réglant l'emploi de techniques définies d'investigation et le recours à l'interprétation statistique. Elles concluent en infirmant ou confirmant (partiellement ou totalement) l'hypothèse de travail. Avec elles on est dans le domaine de la recherche authentique en criminologie.

Ces deux tendances de recherche coexistent en France comme ailleurs. La situation actuelle est caractérisée par un état de la criminologie clinique où les ombres se mêlent aux lumières et par une lente émergence de la recherche authentique.

A. Les lumières et les ombres de la recherche en criminologie clinique

Il fut une époque où la clinique médico-psychologique française servait d'exemple au monde. M. G. Heuyer demeure, en criminologie clinique, le témoin de cette époque.

Récemment un psychiatre français, M. Paul Abely, exprimait la crainte d'assister, dans l'avenir, à « une véritable sécession de la psychiatrie » provoquée par les psychanalystes, phénoménologistes, existentialistes, psycho-sociologues, psychothérapeutes, de plus en plus avides de liberté et d'autonomie. Pour lui « à moins de détacher définitivement la psychiatrie de la médecine, on ne voit pas très bien comment un médecin, fût-il psychiatre, pourrait renoncer à la primauté de la clinique aux dépens d'intuitions aussi incertaines, sinon beaucoup plus ». Il proteste contre le fait que la psychiatrie, de plus en plus, « sert de fallacieuse caution aux théories, aux conceptions les plus hétéroclites, à toutes les acrobaties verbales, destinées à noyer dans une confusion psycho-philosophico-lit-

téraire la véritable destinée de notre spécialité, *celle de l'étude de la pathologie mentale, laquelle n'est qu'une branche de la médecine parmi les autres* »²⁰.

On sait que la criminologie n'est pas la médecine, bien que sur le plan clinique elle s'organise méthodologiquement à la façon de la clinique médicale. Il faut distinguer la psychiatrie criminelle qui s'occupe des délinquants malades et anormaux mentaux et la criminologie clinique qui s'occupe des autres.

Mais si sur le plan théorique les choses sont claires, en fait la criminologie clinique proprement dite est chez nous l'apanage des médecins. Cela est d'ailleurs fort bien car on ne saurait oublier que la criminologie clinique distincte de la psychiatrie criminelle a été créée par de grands médecins criminologues, tels que De Greeff, Kinberg et M. di Tullio.

Malheureusement, nos médecins transposent en criminologie clinique les controverses qui bouillonnent en psychiatrie.

Le ton est donné, à cet égard, par l'équipe lyonnaise dont le chef de file est M. A. Colin. Il s'agit d'une équipe sympathique, engagée dans l'action, dynamique et extrêmement brillante. La recherche criminologique lui doit une véritable bibliothèque de criminologie clinique, dans laquelle se détachent les thèses de M. J. Hochmann sur la relation clinique en milieu pénitentiaire et de M. D. Gonin sur la psychothérapie de groupe en milieu pénitentiaire. On peut, toutefois, ne pas partager certaines des conceptions fondamentales qui constituent ce que l'on peut appeler la doctrine lyonnaise. A vrai dire, tout n'est pas à critiquer dans ces conceptions : ce qui prête à discussion c'est moins leur point de départ que les conclusions extrêmes qui sont susceptibles d'en être tirées, ce qui n'est pas toujours — il faut le préciser — le fait de l'équipe lyonnaise dont la doctrine est très nuancée. Il est, par exemple, exact et presque banal de mettre en doute les typologies traditionnelles, mais faut-il en conclure que le délinquant n'est toujours qu'un sociopathe victime des circonstances ? De même, il est exact que la clinique criminologique s'est trop souvent cantonnée dans une observation à la fois lourde et vaine et qu'une connaissance approfondie du délinquant n'est obtenue qu'au cours du traitement, mais en faut-il conclure qu'un diagnostic criminologique provisoire est inutile avant le traitement ? Enfin, il n'est que trop vrai que le traitement en criminologie doit, par la force des choses, être global et que l'étiologie ne nous est pas d'un grand secours dans sa mise en œuvre, mais faut-il en conclure que la recherche étiologique doit être toujours écartée ?

Quoi qu'il en soit, le grand mérite de l'équipe lyonnaise est d'être un facteur de stimulation en recherche clinique.

Une autre équipe qui se signale en criminologie clinique par des travaux importants est constituée par des médecins militaires. On peut citer, en particulier, l'étude comparative de militaires délinquants avec ou sans antécédents judiciaires effectuée par M. P. Moutin.

On ne saurait quitter la criminologie clinique sans mentionner tout spécialement un travail de M. Y. Roumajon, dont le grand mérite est d'attirer l'attention sur une variété de délinquants, signalée également par M. B. Cormier au Canada, ceux dont le comportement anti-social est le substitut d'une maladie mentale qui se développera plus tard²¹.

Avec ce travail de M. Y. Roumajon, on parvient au seuil de la recherche scientifique authentique, celle qui progresse d'hypothèse de travail en hypothèse de travail.

B. *L'émergence de la recherche scientifique authentique*

La recherche authentique se caractérise par son souci de rigueur et son organisation sur le modèle des sciences exactes. Cette exigence soulève des problèmes sur le plan de l'épistémologie qui ont été très bien posés par M. Susini auquel nous devons, par ailleurs, une approche originale et renouvelée de la police technique envisagée d'un point de vue psycho-sociologique²².

On peut avancer que ce sont les scrupuleuses descriptions statistiques de M. Davidovitch²³ qui ont constitué un premier pas vers l'application de la recherche authentique en criminologie. Mais c'est de son étude sur les mécanismes sociaux des abandons de poursuite, menée à bien avec M. Boudon, que date vraiment l'avènement de cette recherche authentique. Utilisant la technique de la simulation, MM. Boudon et Davidovitch ont reconstitué, grâce à l'ordinateur, les abandons de poursuite effectués par la justice française de 1851 à 1952 et constaté que la proportion des affaires que la justice criminelle décidait de laisser impoursuivies correspondait étroitement aux proportions réellement observées. De la sorte, ils ont montré que la statistique en criminologie, comme ailleurs, replace l'observateur de situations historiques dans une position quasi-expérimentale²⁴.

L'application des techniques mathématiques relatives aux recherches cliniques pose des problèmes redoutables. La quantification des observations cliniques apparaît souvent arbitraire et il faut éviter que tout soit faussé au départ par elle. L'analyse fac-

torielle classique exigeant cette quantification des observations cliniques, l'équipe toulousaine (MM. Huron, Schektman, Raymondis) a appliqué l'analyse de structure latente, élaborée spécialement pour traiter des données qualitatives, à l'étude psycho-sociale des tentatives de suicide²⁵. A la demande de M. Blanc, l'équipe toulousaine a proposé d'appliquer l'analyse factorielle des correspondances, élaborée spécialement pour traiter les données qualitatives, pour interpréter les informations fournies par le test de Rorschach²⁶. Enfin, l'équipe toulousaine a mis au point une méthode basée sur la prise en considération des symptômes ou manifestations du processus criminogène, dont l'étude semblait ne pouvoir jamais s'élever au-dessus du domaine de l'observation clinique²⁷.

De fait, grâce à l'équipe Boudon-Davidovitch, d'une part, et l'équipe toulousaine, d'autre part, nous avons maintenant en France des criminologues-statisticiens de grande valeur qui sont capables de mettre leurs techniques à la disposition de ceux qui voudraient vérifier des hypothèses de travail d'envergure.

On a déjà eu l'occasion, au Conseil de l'Europe, d'entendre exposer ma théorie de la personnalité criminelle en tant que modèle de recherche fondamentale²⁸. Il est donc inutile d'y revenir aujourd'hui. Ce que je voudrais simplement dire, c'est que cette théorie a soulevé des oppositions de principe, en particulier de la part de l'école lyonnaise²⁹. Les recherches futures trancheront la question. Il est de la nature même de la recherche scientifique de formuler des hypothèses de travail et de les remodeler à la lumière des vérifications effectuées.

L'hypothèse de travail de la personnalité criminelle ayant été largement inspirée par la pensée de De Greeff, on me pardonnera peut-être de citer ici, sur le plan de la recherche historique, le petit ouvrage que j'ai consacré au grand criminologue belge et qui, rejoignant sur un certain plan les positions de M. le président Ancel, est susceptible d'ouvrir la voie à une recherche sur les fondements anthropologiques et criminologiques du droit pénal qui est encore balbutiante (voir en annexe n° 8 une note sur les perspectives ainsi ouvertes).

Conclusion

L'avenir de la recherche criminologique en France et le problème de l'Institut national de criminologie

Au terme de cette vue d'ensemble de la situation de la recherche criminologique en France, la question se pose de savoir quel

sera son avenir. La réponse peut être donnée avec précision : l'avenir de notre recherche criminologique est fonction du développement de notre criminalité. En France, comme dans la plupart des pays européens continentaux, la criminalité est demeurée jusqu'ici un phénomène mineur, sauf dans les périodes troublées. Le faible niveau de la criminalité ne suscitait pas, au stade gouvernemental, la prise de conscience d'un danger social important. Il suffisait donc de laisser jouer l'administration pénale traditionnelle. Mais, à l'heure actuelle, l'Europe continentale se rapproche de plus en plus du modèle américain. Cela est vrai sur le plan du développement économique et social et cela l'est également sur le plan de la criminalité. La violence des jeunes, les premières manifestations des toxicomanies, le développement d'une criminalité organisée dans ses techniques, mobile et discontinue dans ses manifestations, permettent d'entrevoir que la criminalité fera, dans quelques années, courir à la société un danger très grave. Contre ce danger qui menace il faut d'ores et déjà s'organiser sur la base de recherches coordonnées.

« L'organisation de telles recherches — écrivais-je en 1963 —³⁰ devrait être de la compétence d'un Institut National de Criminologie relevant des trois départements dont la contribution est décisive en matière de lutte contre la criminalité : l'Intérieur (pour la police), la Justice (pour les tribunaux et les prisons) et la Santé Publique (pour les problèmes médico-sociaux). »

De même que la politique de la santé publique est conçue en fonction des données dégagées par l'Institut national d'Hygiène, que celle de la population s'établit grâce aux travaux de l'Institut national de Démographie, de même la politique criminelle devrait reposer sur les études de l'Institut national de Criminologie.

Telle sera, aujourd'hui encore, ma conclusion. Il faut préciser, toutefois, que la création de cet Institut national de Criminologie laissera subsister la nécessité d'organiser un système universitaire d'enseignement et de recherche criminologiques susceptible de répondre, à tous les niveaux, aux besoins exigés par la formation des personnels chargés de la mise en œuvre de la politique criminelle.

Notes

1. H. Lauvergne — *Les forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel* — J.B. Baillière — Paris — 1841 — 464 p.
2. A.M. Guerry — *Essai sur la statistique morale de la France* — Paris — 1833.
3. *Archives d'anthropologie criminelle, de médecine légale et de psychologie normale et pathologique*, publiées sous la direction de A. Lacassagne — Lyon.
4. J. Pinatel — Le troisième congrès international de criminologie, sa place dans l'histoire de la criminologie — *Revue internationale de criminologie et de police technique* — 1955 — p. 83 à 94.
5. Décret du 22 mai 1936 — J.O. 24 mai — p. 5467.
6. Actes — Tome I — p. 31.
7. *L'examen médico-psychologique et social des délinquants* — Imprimerie administrative — Melun — 1953 — 678 p. ;
Le problème de l'état dangereux — Imprimerie administrative — Melun — 1954 — 626 p.
8. *Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur : Criminologie* — UNESCO — Paris — 1956 — 169 p. ;
Eléments d'une documentation en criminologie — UNESCO — Paris — 1961 — 114 p.
9. H. Michard — Le centre de formation et d'étude de l'Education surveillée à Vaucresson — *Revue de science criminelle* — 1962 — p. 459 à 476 — Arrêté du 5 mars 1964 — J.O. 15 mars 1964 — p. 2460.
10. Actes du 1^{er} Congrès français de criminologie (Lyon 1960) : *Examen de personnalité et criminologie* — Masson — Paris — 1961 — 330 p. ; Actes du 2^{me} Congrès français de criminologie (Rennes 1961) : *Aspects de l'état dangereux* — Tome I : 84 p. — Imprimeries Réunies — Rennes — 1967 ; Actes du 3^{me} Congrès français de criminologie (Aix-en-Provence 1962) — Imprimerie administrative — Melun — 1963 — 275 p. ; Actes du 4^{me} Congrès français de criminologie (Strasbourg 1963) : *Le traitement des délinquants* — P.U.F. — Paris — 1966 — 307 p. ; Actes du 5^{me} Congrès français de criminologie (Tours 1964) — Imprimerie administrative — Melun — 1965 — 235 p. ; Actes du 6^e Congrès français de criminologie (Toulouse 1965) : *Le traitement des délinquants jeunes et adultes* — Librairie Dalloz — Paris — 1966 — 460 p. ; Actes du 7^e Congrès français de criminologie (Lille 1966) : *La criminalité routière d'imprudence* — Imprimerie administrative — Melun — 1967 — 557 p.
11. Arrêté du 27 janvier 1964 — J.O. 7 février 1964 — p. 1403.
12. Arrêté du 28 novembre 1968 — J.O. 14 janvier 1969 — pp. 473-474.
13. J. Pinatel — L'apport des sciences de l'homme à la criminologie de langue française — *Revue de science criminelle* — 1968 — pp. 385 à 399.
14. Lise Moor — Aberrations chromosomiques portant sur les gonosomes et comportement antisocial, état actuel de nos connaissances — *Annales internationales de criminologie* — 1967 — pp. 459 à 478.
15. P.R. Bize et Coll. — Etude comparée de la psycho-motricité des

mineurs d'un centre d'observation et de diverses populations de non délinquants — *Annales de Vaucresson* — 1963 — pp. 5 à 66 ; Etude comparative de la psychomotricité à l'aide d'une batterie de tests instrumentaux appliqués à une population de délinquants, une population pathologique et des populations normales — Ibid. — 1964 — pp. 3 à 56 ; Recherches sur les sensibilités au tact, à la douleur et au poids conduites sur une population de mineurs de centre d'observation — Ibid. — 1965 — pp. 3 à 45 ; Etude comparée des sensibilités tactiles, gravimétriques et algiques chez les mineurs de centre d'observation et diverses populations de normaux — Ibid. — 1966 — pp. 3 à 22.

D.J. Duché et Col C. — Inadaptés non délinquants et délinquants *Annales de Vaucresson* — 1963 — pp. 67 à 96 — 1964 — pp. 105 à 130.

G. Verdeaux, Y. Chirol et J. Selosse — Les anomalies fonctionnelles de l'électroencéphalogramme chez les adolescents normaux, caractériels ou délinquants — *Annales de Vaucresson* — 1964 — pp. 133 à 190.

16. J. Pinatel, M. Blanc et P. Bertrand — L'inadaptation juvénile (étude de 100 dossiers d'observation) — *Revue internationale de criminologie et de police technique* — 1955 — pp. 3 à 20.

17. Cl. Malard — Une expérience d'application des techniques anthropométriques de W.H. Sheldon au centre d'observation pour garçons de Chenove en Côte d'Or — *Revue de neuropsychiatrie infantile* — déc. 1967 — pp. 867 à 978.

18. Voir le Colloque : Recherche active et prévention sociale (UNESCO 21 juin 1967) consacré à l'expérience du Centre de Buzenval et notamment le rapport de M^{lle} A. Dupourquet — *Annales internationales de criminologie* — 1967 — pp. 517 à 554.

19. J. Léauté et G. Picca — Le Centre national d'études et de recherches pénitentiaires et la recherche en criminologie — *Revue de science criminelle* — 1966 — pp. 809 à 820.

20. *Annales médico-psychologiques* — Avril 1966 — pp. 568 à 598.

21. Y. Roumajon — Considérations sur certaines formes de la délinquance juvénile et de la maladie mentale à ses débuts — *Evolution psychiatrique* — n° 1 — 1966 — pp. 51 à 90.

22. J. Susini — Réflexions épistémologiques sur la criminologie — Actes du XIV^e Cours international de criminologie (Lyon 1964) — Masson — Paris — 1965 — pp. 310 à 330 ; Chroniques de police — *Revue de science criminelle*.

23. A. Davidovitch — Criminalité et répression en France depuis un siècle (1851-1952) *Revue française de sociologie* — 1961 — pp. 30 à 49 ; Les statistiques criminelles descriptives — Actes du XIV^e Cours international de criminologie (Lyon 1964) — Masson — Paris — 1965 — pp. 232 à 263.

24. Voir bibliographie annexe n° 5 — 1961 — 1969.

25. L.M. Raymondis, Y. Schektman, etc. — Une enquête psycho-sociale sur les tentatives de suicide et son exploitation statistique — *Annales médico-psychologiques* — 1965 — pp. 563 à 608.

26. M. Blanc et G. Bajard — A propos des méthodes de validation statistiques du Rorschach, validité et conscience imageante — traduction et/ou interprétation — in *La criminologie clinique* — Dessart éditeur — Bruxelles — 1968 — pp. 239 à 274.

27. Raymondis, Huron et Schektman — Méthodes informatiques et statistiques du traitement des questionnaires en criminologie — Rapport au VIII^e Congrès français de criminologie — Bordeaux — 1967.

28. G. Houchon — La recherche sur l'étiologie du crime — in *Etudes relatives à la recherche criminologique* — Volume I: pp. 39 à 59 — Conseil de l'Europe — Strasbourg — 1967.

29. Dr Dagognet — Science et criminologie — Actes du XIV^e Cours international de criminologie (Lyon 1964) — Masson — Paris — 1965 — pp. 527 à 543.

30. J. Pinatel — Criminologie et recherche scientifique — *Revue internationale de police criminelle* — janvier 1963 — pp. 11 à 14.

ANNEXE 1

Bibliographie criminologique française
(1885 - 1918)*Criminologie générale*

E. Durkheim — *Le suicide* — Alcan — Paris — 1898 — 462 p.

H. Joly — *Le crime* — Librairie Léopold Cerf — Paris — 1888 384 p. *Le combat contre le crime* — Librairie L. Cerf — Paris — 1891 — 428 p. *La France criminelle* — Librairie L. Cerf — Paris — 1889 — 431 p.

J. Maxwell — *Le concept social du crime et son évolution* — Alcan — Paris — 1914 — 428 p.

G. Tarde — *La criminalité comparée* — Alcan — Paris — 1890 (2^e édition).

Criminologie spéciale

Aubry — *La contagion du meurtre* — Alcan — Paris — 1894 — 289 p.

Juquelier-Vinchon — *Les limites du vol morbide* — Alcan — Paris — 1914 — 276 p.

A. Lacassagne — *L'assassinat du Président Carnot* — Storck & Masson — Lyon — Paris — 1894 — 111 p.
Vacher l'éventreur et les crimes sadiques — Storck & Masson — Lyon — Paris — 1899 — 411 p.

Criminologie clinique

E. Laurent — *Les habitués des prisons de Paris* (étude d'anthropologie et de psychologie criminelles) — Storck & Masson — Lyon — Paris — 1890 — 607 p.

Criminologie juvénile

H. Joly — *L'enfance coupable* — Librairie V. Lecoffre — Paris — 1914 — 231 p.

Biologie criminelle

Ch. Fère — *Dégénérescence et criminalité* — Alcan — Paris 1888 — 178 p.

Psychiatrie criminelle

Dubuisson et Vigouroux — *Responsabilité pénale et folie* — Alcan — Paris — 1911 — 482 p.

M. Simon — *Crimes et délits dans la folie* — J.B. Baillièrre — Paris — 1886 — 285 p.

Psychologie criminelle

Grasset — *Demi-fous et demi-responsables* — Alcan — Paris — 1908 — 297 p.
M. de Fleury — *L'âme du criminel* — Alcan — Paris — 1898 — 188 p.

Sociologie criminelle

R. de la Grasserie — *Des principes sociologiques de la criminologie* — Giard & Brière — Paris — 1901 — 436 p.

G. Guilhermet — *Comment devient-on criminel?* — Ed. Schleicher — Paris — s.d. — 154 p.

- H. Urtin — *L'action criminelle* — Alcan — Paris — 1911 — 265 p.
Philosophie pénale et politique criminelle
- L. Proal — *Le crime et la peine* — Alcan — Paris — 1892 — 536 p.
- R. Saleilles — *L'individualisation de la peine* — Alcan — Paris — 1909 — 284 p.
- G. Tarde — *La philosophie pénale* — Storck & Masson — Paris — 1890 — 560 p.
- G. Vidal — *Principes fondamentaux de la pénalité dans les systèmes les plus modernes* — Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence Arthur Rousseau — Paris — 1890 — 633 p.
- Pénologie*
- P. Cuhe — *Traité de science et de législation pénitentiaires* — Librairie générale de droit et de jurisprudence — Paris — 1905 — 510 p.

ANNEXE 2

Bibliographie criminologique française
 (1919 - 1944)

Criminologie clinique

- E. Dupré — *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité* — Payot — Paris — 1925 — 501 p.

Criminologie spéciale

- M. Cires — *Le crime et le suicide* — Joannes Desvignes — Lyon — 1931 — 54 p.
- M. Halbwachs — *Les causes du suicide* — F. Alcan — Paris — 1930 — 514 p.
- A. Mellor — *Le chantage dans les mœurs modernes et devant la loi* — Sirey — Paris — 1937 — 343 p.

Criminologie juvénile

- J. Bancal — *Essai sur le redressement de l'enfance coupable* — Sirey — Paris — 1941 — 78 p.

Etienne-Martin et Mouret — *Les enfants en justice* — Institut de médecine du travail — Lyon — 1932 — 225 p.

- G. Heuyer — *Enquête sur la délinquance juvénile (étude de 400 dossiers) — Pour l'enfance « coupable »* — Paris — 1942 — 24 p.

- F. Joubrel — *L'enfance coupable* — Imprimerie moderne — St-Brieuc — 1942 — 214 p.

Criminologie psychanalytique

- Dr Genil Perrin — *Psychanalyse et criminologie* — Alcan — Paris — 1934 — 186 p.

Sociologie criminelle

- P. Fauconnet — *La responsabilité* — Alcan — Paris — 1920 — 393 p.

Pénologie

- A. Mosse — *Les prisons et les institutions d'éducation corrective* — Sirey — Paris — 1939 — 379 p.

ANNEXE 3

Bibliographie criminologique française
(1945 - 1950)

Criminologie générale

M. Laignel-Lavastine et V.V. Stanciu — *Précis de criminologie* — Payot — Paris — 1950 — 271 p.

Criminologie clinique

H. Baruk et M. Bachet — *Le test « Tsedek »* — P.U.F. — Paris — 1950 — 88 p.

Criminologie juvénile

M. Ancel et H. Donnedieu De Vabres — *Le problème de l'enfance délinquante* — Sirey — Paris — 1947 — 207 p.

J. Chazal — *Les enfants devant leur juge* — Editions Familiales de France — Paris — 1946 — 110 p.

F. et H. Joubrel — *L'enfance dite « coupable »* — Bloud & Gay — Paris — 1946 — 235 p.

R. Lafon — *Psycho-pédagogie médico-sociale* — P.U.F. — Paris — 1950 — 156 p.

F. Lievois — *La délinquance juvénile (cure et prophylaxie)* — P.U.F. — Paris — 1946 — 171 p.

Biologie criminelle

M. Bachet — *Les encéphaloses criminogènes* — Editions Foucher — Paris — s.d. — 310 p.

Psychologie criminelle

J. Boutonier — *Réflexions sur l'autobiographie d'un criminel* — *Revue française de psychanalyse* — Paris — 1950 — 32 p.

Sociologie criminelle

J. Delarue et R. Giraud — *Les tatouages du « milieu »* — La Roulotte — Paris — 1950 — 54 p.

Philosophie pénale et politique criminelle

M. Ancel — *Les mesures de sûreté en matière criminelle* — Imprimerie administrative — Melun — 1950 — 256 p.

Psychologie judiciaire

F. Gorphe — *L'appréciation des preuves en justice* — Sirey — Paris — 1947 — 472 p.

Pénologie

M. Ancel et L. Hugueney — *Les grands systèmes pénitentiaires actuels* — Sirey — Paris — 1950 — Tome I: 446 p.

P. Cannat — *La réforme pénitentiaire* — Sirey — Paris — 1949 — 278 p.

J. Pinatel — *Précis de science pénitentiaire* — Sirey — Paris — 1945 — 435 p.
Traité élémentaire de science pénitentiaire et de défense sociale — Sirey — Paris — 1950 — 538 p.

ANNEXE 4

Bibliographie criminologique française
(1951 - 1960)

Criminologie générale

J. Pinatel — *La criminologie* — Spes — Paris — 1960 — 223 p.

J. Susini et P. Chaulot — *Le crime en France* — Hachette — Paris — 1959 — 209 p.

Criminologie spéciale

F. Bayle — *Psychologie et éthique du National-Socialisme (étude anthropologique des dirigeants SS)* — P.U.F. — Paris — 1953 — 550 p.

M. Borwicz — *Ecrits des condamnés à mort sous l'occupation allemande* — P.U.F. — Paris — 1954 — 270 p.

A. Davidovitch — *L'escroquerie et l'émission de chèques sans provision — L'année sociologique* — 1955-56 — Paris — 1957 — 130 p.

F. Pichaud — *Etude sur les auteurs d'incendie volontaire* — Thèse — Paris — 1957 — 242 p.

P. Veron — *L'escroquerie aux assurances* — Société d'édition « L'assurance française » — Paris — 1953 — 197 p.

A. Vexliard — *Introduction à la sociologie du vagabondage* — Librairie M. Rivière — Paris — 1956 — 244 p.
Le clochard — Desclée de Brouwer — Bruges Paris — 1957 — 273 p.

Criminologie clinique

J.M. Coly — *Le centre national d'orientation de Fresnes* — Imprimerie administrative — Melun — 1954 — 35 p.

R.P. Devoyod — *Les délinquants* — Ed. Matot-Braine — Reims — 1955 — 195 p.; *Les détenus* — Ed. Matot-Braine — Reims — 1959 — 198 p.

R. Resten — *Caractérologie du criminel* — P.U.F. — Paris — 1959 — 258 p.

Criminologie juvénile

Centre de Formation et de Recherche de l'Education surveillée — *La pédagogie du groupe dans les internats* — Imprimerie administrative — Melun — 1956 — 146 p.; *La liberté surveillée en milieu rural* — Imprimerie administrative — Melun — 1956 — 44 p.; *L'observation par l'éducation physique et les sports* — Imprimerie administrative — Melun — 1957 — 50 p.; *La protection de l'enfance en danger* — Imprimerie administrative — Melun — 1960 — 127 p.

J. Chazal — *Etudes de criminologie juvénile* — P.U.F. — Paris — 1952 — 132 p.; *L'enfance délinquante* — P.U.F. — Paris — 1953 — 115 p.; *Les droits de l'enfant* — P.U.F. — Paris — 1959 — 118 p.

Y. Chombart de Lauwe — *Psychopathologie sociale de l'enfant inadapté* — Centre National de la Recherche Scientifique — Paris — 1959 — 265 p.

G. Heuyer — *Introduction à la psychiatrie infantile* — P.U.F. — Paris — 1952 — 302 p.

- H. Joubrel — *Mauvais garçons de bonne famille* — Aubier, Ed. Montaigne — Paris — 1957 — 252 p.
- H. Michard — *L'observation en milieu ouvert* — Imprimerie administrative — Melun — 1957 — Tome I: 70 p., Tome II: 164 p.
- L. Michaux — *L'enfant pervers* — P.U.F. — Paris — 1952 — 110 p.
- G. Neron — *L'enfant vagabond* — P.U.F. — Paris — 1952 — 115 p.
- P. Parrot et M. Gueneau — *Les gangs d'adolescents* — Privat éd. — Toulouse — 1959.
- Biologie criminelle*
- P. Grapin — *Anthropogénèse et criminalité* — Legrand & Cie — Paris — 1954 — 119 p.
- M. Verdun — *Le péril mental* — Emmanuel Vitte éd. — Lyon — 1953 — 326 p.
- Psychiatrie criminelle*
- R. Barande — *Contributions à l'étude de l'état dangereux chez les épileptiques* — Thèse — Paris — 1956 — 337 p.
- Ch. Bardenat et A. Porot — *Anormaux et malades mentaux devant la justice pénale* — Librairie Maloine — Paris — 1960 — 253 p.; *Psychiatrie médico-légale* — Librairie Maloine — Paris — 1959 — 347 p.
- P. Marchais — *Psychiatrie et délinquance* — Foulon — Paris — 1952 — 119 p.
- H. Riser — *L'expertise neuro-psychiatrique devant les juridictions criminelles* — R. Pichon & R. Durand-Auzias — Paris — 1956 — 227 p.
- Psychologie criminelle*
- S. Boisson — *Etude psycho-criminologique de 240 détenus criminels* — Institut de psychologie de la Faculté des Lettres de Strasbourg — 1951 — 86 p.
- Philosophie pénale et politique criminelle*
- M. Ancel — *La défense sociale nouvelle* — Editions Cujas — Paris — 1954 — 256 p.
- Psychologie judiciaire*
- P. Gorphe — *Les décisions de justice* — P.U.F. — Paris — 1952 — 180 p.; *La psychologie appliquée en justice* (in Les grands domaines d'application de la psychologie) — P.U.F. — Paris — 1959 — 124 p.
- Pénologie*
- M. Ancel et L. Huguency — *Les grands systèmes pénitentiaires actuels* — Sirey — Paris — 1955 — Tome II: 346 p.
- P. Cannat — *La prison-école* — Sirey — Paris — 1955 — 190 p.
- Ch. Germain — *Eléments de science pénitentiaire* — Editions Cujas — Paris — 1959 — 222 p.
- H. Poupet — *La probation des délinquants adultes en France* — Editions Cujas — Paris — 1955 — 191 p.
- J. Voulet — *Les prisons* — P.U.F. — Paris — 1951 — 125 p.

ANNEXE 5

Bibliographie criminologique française
(1961 - 1969)

- Criminologie générale*
- J. Albert-Weil — *Le problème de la délinquance* — Ed. Pichon & Durand-Auzias — Paris — 1966 — 119 p.
- P. Bouzat et J. Pinatel — *Traité de droit pénal et de criminologie* — Dalloz (Criminologie par J. Pinatel) Tome III: 542 p. — Paris — 1963.
- J. Pinatel — *Etienne De Greeff (1898-1961)* — Editions Cujas — Paris — 1967 — 112 p.
- A. Richard — *Le crime* — Flammarion — Paris — 1961 — 218 p.
- Criminologie spéciale*
- J.M. Boissenin — *Les auteurs d'incendie volontaire* — Thèse — Paris — 1963 — 184 p.
- M. Bregeon — *Approche criminologique et traitement de la criminalité féminine* — Thèse — Rennes — Imprimerie administrative — Melun — 1967 — 281 p.
- M. Briquet-Lamarre — *L'adolescent meurtrier* — Privat éd. — Toulouse — 1969 — 288 p.
- Centre de Formation et de Recherche de l'Education surveillée — *Vols et voleurs de véhicules à moteur* — Cujas — Paris — 1965 — 274 p.
- J. Delarue — *Histoire de la Gestapo* — Fayard — Paris — 1962 — 464 p.
- A.M. Dourlen-Rollier — *La vérité sur l'avortement* — Librairie Maloine — Paris — 1963 — 246 p.
- D. Durou — *Vagabonds et clochards* — Thèse — Toulouse — 1966 — 219 p.
- D. Guerin — *L'anarchisme* — Gallimard — Paris — 1965 — 188 p.
- M. Henne — *L'état alcoolique dangereux* — Rapport de médecine légale au Congrès de psychiatrie et de neurologie de langue française — Lausanne — 1965 — 87 p.
- Institut de Sciences criminelles et pénitentiaires de Strasbourg — *Recherches sur l'infanticide (1955-1965)* — Dalloz — Paris — 1968 — 417 p.
- P. Le Moal — *Etude sur la prostitution des mineures* — Les Editions sociales françaises — Paris — 1965 — 216 p.
- P. Morel et P. Bouvery — *Aspects anthropologiques et sociopathiques de dix assassins guillotins au XIX^e siècle dans la région lyonnaise* — Masson — Paris — 1964 — 84 p.
- P. Moutin — *Etude comparative de militaires délinquants avec et sans antécédents judiciaires* — Mémoire — Paris — 1965 — 177 p.
- P. Perrin — *L'alcoolisme* — Les monographies médicales et scientifiques — Paris — 1961 — 99 p.
- P. Perrin et G. Simon — *Alcoolisme, criminalité et délinquance* — Imprimerie Allain — Elbeuf Paris — 1962 — 180 p.

P.M. Pouderoux — *La primo-délinquance en milieu militaire* — Thèse — Lyon — 1963 — 102 p.

M. Sacotte — *La prostitution* — Buchet-Chastel — Paris — 1965 — 180 p.; *Prostitution et criminalité* — Centre français de droit comparé — Paris — 1968 — 62 p.

M. Sicot — *La prostitution dans le monde* — Hachette — Paris — 1964 — 238 p.

J. Stephany — *Contribution à l'étude de la personnalité exhibitionniste* — Masson — Paris — 1967 — 70 p.

J. Susini — *Secrets de la drogue* — Hachette — Paris — 1964 — 239 p.

Criminologie clinique

M. Colin — *Etudes de criminologie clinique* — Masson — Paris — 1963 — 290 p.

D. Gonin — *Psychothérapie de groupe du délinquant adulte en milieu pénitentiaire* — Masson — Paris — 1967 — 158 p.

J. Hochmann — *La relation clinique en milieu pénitentiaire* — Masson — Paris — 1964 — 124 p.

M.Th. Mazerol — *Problèmes psychopédagogiques posés par le jeune inadapté social étudiés à travers le test de Rorschach* — Thèse — Paris — 1962 — 457 p.

E. Thiebaut — *Une expérience de criminologie clinique auprès des relégués* — Thèse — Lyon — 1961 — 143 p.

D. Turns — *Entretiens de groupe au cours de l'instruction pénale* — Thèse — Lyon — 1963 — 71 p.

Criminologie juvénile

Centre de Formation et de Recherche de l'Education surveillée — *L'éducateur de jeunes délinquants* — Imprimerie administrative — Melun — 1962 — 236 p.; *500 jeunes délinquants* — Imprimerie administrative — Melun — 1963 — 254 p.; *La délinquance des jeunes en groupe* — Editions Cujas — Paris — 1963 — 327 p.; *Clubs de prévention* — Editions Cujas — Paris — 1964 — 172 p.; *Etudes de peintures d'adolescents délinquants* — Editions Cujas — Paris — 1967 — 342 p.; *L'éducation physique et les sports dans la rééducation des jeunes délinquants* — Editions Cujas — Paris — 1968 — 239 p.

J. Chazal — *Déconcertante jeunesse* — P.U.F. — Paris — 1962 — 119 p.

M. Hijazi — *Délinquance juvénile et réalisation de soi* — Masson — Paris — 1966 — 296 p.

M. Mougeot — *Le traitement des mineurs inadaptés dans un établissement breton* — Masson — Paris — 1968 — 136 p.

R. Mucchielli — *Comment ils deviennent délinquants* — Les Editions sociales françaises — Paris — 219 p. — 1965.

Ph. Robert — *Les bandes d'adolescents* — Les Editions ouvrières — Paris — 1966 — 387 p.

Criminologie psychanalytique

P. Parrot — *Aménagement et développement de la cure psychanalytique d'un adolescent délinquant* — Ducros Ed. — Bordeaux — 1961.

Psychiatrie criminelle

G. Heuyer — *Les troubles mentaux, étude criminologique* — P.U.F. — Paris — 1968 — 466 p.

M. Jorda — *Les délinquants aliénés et anormaux mentaux* — Editions Montchrestien — Paris — 1966 — 511 p.

Psychologie criminelle

A. Hesnard — *Psychologie du crime* — Payot — Paris — 1963 — 354 p.

H. Ranjeva-Castera — *Contribution à l'étude de la personnalité de la victime* — Imprimerie Tarbaise — 1964 — 100 p.

Sociologie criminelle

A. Davidovitch et R. Boudon — *Les mécanismes sociaux des abandons de poursuite* — P.U.F. — Paris — 1966 — 244 p.

V.V. Stanciu — *La criminalité à Paris* — Centre National de la Recherche Scientifique — Paris — 1968 — 364 p.

Philosophie pénale et politique criminelle

M. Ancel — *La défense sociale nouvelle* — Editions Cujas — Paris — 1966 — 2^e édition — 391 p.

G. Picca — *Pour une politique du crime* — Editions du Seuil — Paris — 1966 — 124 p.

Pénologie

J. Léauté — *Les prisons* — P.U.F. — Paris — 1968 — 126 p.

P. Savey-Casard — *La peine de mort* — Droz — Genève — 1968 — 182 p.

R. Schmelck et G. Picca — *Pénologie et droit pénitentiaire* — Editions Cujas — Paris — 1967 — 369 p.

ANNEXE 6

*Bibliographie criminologique étrangère
Ouvrages traduits en langue française*

I. Avant 1950

ANGLETERRE

H. Maudsley — *Le crime et la folie* — J.B. Baillière — Paris — 1880 — 292 p.

AUTRICHE

F. Alexander et H. Staub — *Le criminel et ses juges* — Gallimard — Paris — 1938 — 260 p.

ESPAGNE

Saldana — *La criminologie nouvelle* — P.U.F. — Paris — 1929 — 315 p.

ITALIE

E. Ferri — *La sociologie criminelle* — Alcan — Paris — 1905 — 637 p.;
Les criminels dans l'art et la littérature — Alcan — Paris — 1897 — 178 p.

R. Garofalo — *La criminologie* — Alcan — Paris — 1905 — 479 p.

C. Lombroso — *L'homme criminel* — Alcan — Paris — 1895 — Tome I: 556 p.
Tome II: 527 p.; *Le crime, causes et remèdes* — Alcan — Paris — 1899
— 573 p.; *L'homme de génie* — G. Carré éd. — Paris — 1896 — 560 p.;
L'anthropologie criminelle et ses récents progrès — Alcan — Paris — 1896
— 185 p.

C. Lombroso et G. Ferrero — *La femme criminelle et la prostituée* — Alcan
— Paris — 1896 — 666 p.

C. Lombroso et R. Laschi — *Le crime politique et les révolutions* — Alcan —
Paris — 1892 — Tome I: 291 p. — Tome II: 394 p.

S. Sighele — *Le crime à deux* — Storck — Lyon — 1893; *La foule criminelle*
— Alcan — Paris — 2^e édition — 1901 — 293 p.

II. Après 1950

ANGLETERRE

K. Friedlander — *La délinquance juvénile* — P.U.F. — Paris — 1951 — 287 p.

L. Radzinowicz — *Où en est la criminologie?* — Editions Cujas — Paris —
1965 — 235 p.

AUTRICHE

E. Seelig — *Traité de criminologie* — P.U.F. — Paris — 1956 — 398 p.

ESPAGNE

Mira y Lopez — *Manuel de psychologie juridique* — P.U.F. — Paris — 1959
— 300 p.

ETATS-UNIS

H. Bloch et A. Niederhoffer — *Les bandes d'adolescents* — Payot — Paris
— 1963 — 278 p.

Crawford, Malamud et Dumpson — *Educateurs dans la rue* — E. Vitte éditeur
— Lyon — 1958 — 170 p.

Sh. et E. Glueck — *Délinquants en herbe* — E. Vitte — Paris — 1956 — 274 p.

M. Guttmacher — *La psychologie du meurtrier* — P.U.F. — Paris — 1965
— 187 p.

E.H. Sutherland — *Le voleur professionnel* — Spes — Paris — 1963 — 162 p.;
Principes de criminologie — Paris — Editions Cujas — 1966 — 662 p.

ITALIE

E. Altavilla — *Psychologie judiciaire* — Editions Cujas — Paris — 1959 —
354 p.

F. Gramatica — *Principes de défense sociale* — Editions Cujas — Paris —
1963 — 312 p.

B. di Tullio — *Manuel d'anthropologie criminelle* — Payot — Paris — 1951
— 240 p.; *Principes de criminologie clinique* — P.U.F. — Paris — 1967
— 483 p.

SUÈDE

O. Kinberg — *Les problèmes fondamentaux de la criminologie* — Editions Cujas
— Paris — 1960 — 325 p.

ANNEXE 7

*Le caractère embryonnaire
de la recherche évaluative en France*

Il y a vingt ans, j'ai attiré l'attention des spécialistes de l'inadaptation et de la délinquance juvéniles sur le problème du récidivisme des mineurs délinquants¹. Récemment, deux études importantes viennent d'être publiées sur la recherche évaluative en matière de traitement des mineurs délinquants. La première émane de M. Jean Ledoux, Chef du Service de l'Éducation surveillée au Ministère de la Justice et rend compte d'une enquête effectuée auprès de dix-sept tribunaux considérés comme représentatifs de l'ensemble des tribunaux français². Elle a porté sur 2 877 dossiers sélectionnés et repris dix ans, au moins après les faits initiaux. La seconde est une thèse de doctorat soutenue devant la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Rennes par M. Max Mougeot³. Elle étudie les résultats obtenus dans un établissement breton de traitement des mineurs inadaptés. Depuis la création de cet établissement, en juillet 1948, jusqu'au 30 septembre 1961, date choisie pour avoir au minimum un recul de trois années, la conduite de 77 mineurs délinquants et de 73 non délinquants a pu être observée après leur libération.

Il est intéressant de regrouper les résultats ainsi obtenus et de les confronter avec ceux dégagés il y a vingt ans.

Essayant de déterminer la place du récidivisme dans l'ensemble de la délinquance juvénile, j'ai avancé, il y a vingt ans, sur la base d'une méthode indirecte d'approche et par comparaison avec les études existant sur ce sujet en France et à l'étranger (notamment l'étude de M. Erwin Frey), que 70 à 80 % des mineurs délinquants ne récidivent jamais et que sur les 20 à 30 % qui posent des problèmes criminologiques, ce n'est qu'une minorité d'entre eux — au minimum le tiers, au maximum la moitié — qui est sujette au récidivisme. Autrement dit, le récidivisme des mineurs délinquants se situe entre 7 et 15 %.

Il ressort de l'étude de M. Jean Ledoux que sur 533 mineurs dont la situation ne pouvait être précisée au regard de la réadaptation, 422, soit 80 %, n'avaient encouru aucune condamnation nouvelle, tandis que 111, soit 20 %, avaient encouru de une à quatre condamnations, soit pour des faits anciens, soit pour des infractions bénignes qui peuvent être éliminées des statistiques. Bien que la

* Voir notes, page 192.

séparation des infractions significatives et des infractions non significatives n'ait pas été détaillée, on peut constater que ces résultats ne contredisent pas mes conclusions anciennes.

J'avais, dans mon étude précitée, insisté sur le fait que le point de vue de la valeur sociale ne pouvait être négligé et qu'il était utile de connaître en profondeur la valeur sociale réelle des anciens mineurs délinquants. Mais, à l'époque, j'avais pu seulement faire état d'une enquête néerlandaise de laquelle il résultait que dans 66 % des cas on avait constaté une réussite totale et que si l'on ajoutait à ces cas de réussite le groupe dont la conduite avait été nommée passable, le pourcentage passait à environ 80 %.

Les recherches exposées par M. Ledoux donnent, globalement, 70 % de réadaptés, 20 % de non réadaptés, 10 % de cas douteux. Ces résultats ne se distinguent pas significativement des résultats néerlandais antérieurs. A noter qu'il faut tenir compte des variations tenant au sexe ainsi que cela ressort du tableau suivant :

	Garçons	Filles
Réadaptés	69 %	81 %
Non réadaptés	19 %	9 %
Douteux	12 %	10 %

Si l'on compare ces résultats à ceux obtenus sur le plan du récidivisme, l'on constate qu'ils sont plus restrictifs. Le maximum de récidivisme constaté statistiquement étant de 15 %, alors que les non adaptés atteignent 20 %. Cela est normal, les critères de la réadaptation étant plus raffinés que ceux du récidivisme. Il s'agit, outre le critère judiciaire, du statut civil, de la situation familiale, du niveau socioprofessionnel, de la conduite, de la réputation et de la progression. Mais cela veut dire aussi que pour les besoins de la politique criminelle, une évaluation rapide fondée sur le récidivisme est suffisante.

La compilation des statistiques officielles françaises, des statistiques internationales et des statistiques scientifiques, m'avait autorisé à conclure qu'il existait une constante dans l'ordre de 30 à 50 % pour les garçons, de 10 à 30 % pour les filles (compte non tenu de la prostitution) en ce qui concerne les anciens pupilles des maisons d'éducation surveillée et cela dans tous les pays du monde.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une institution d'éducation surveillée à proprement parler, mais d'un foyer rural de garçons, les chiffres obtenus par M. Mougeot (38,1 % de récidivistes parmi les délinquants) se situent dans cet ordre de grandeur.

Les constatations de M. Mougeot sont également intéressantes en ce qu'elles contredisent l'opinion à laquelle il y a vingt ans j'étais très attaché, à savoir que le danger criminogène des mineurs moralement abandonnés arrivait souvent à être écarté par des mesures de préservation. Elles révèlent, en effet, que 35,7 % des mineurs non délinquants ont eu par la suite une conduite antisociale.

Les résultats obtenus par M. Mougeot mettent, par ailleurs, en évidence que les méthodes mises en œuvre dans l'établissement étudié ont varié, comme d'ailleurs son implantation et sa direction. Du retour à la terre conjugué avec le scoutisme, on est passé à la formation professionnelle puis au traitement psychologique. Entre ces deux périodes, il y a eu une étape transitoire de reconversion. La conduite ultérieure des mineurs entrés durant cette période n'a guère été satisfaisante : 45,8 % d'entre eux ont eu maille à partir avec la justice. Mais la conduite ultérieure des mineurs entrés durant la première et la troisième période a été identique et marquée, dans les deux cas, par 35 % d'accidents judiciaires.

Il était également intéressant de mettre la durée du séjour au Foyer en relation avec le comportement ultérieur. Or, les courbes établies en fonction de la durée du traitement pour les mineurs en général, les non récidivistes et les récidivistes ont la même allure. Le récidivisme paraît de la sorte indépendant de la durée du traitement.

A la lumière des données que nous possédons, il est permis de souhaiter que le problème posé approfondi par des études cliniques comme celles dont le Centre de Vitry a eu l'intuition⁴.

Notes

1. J. Pinatel, Le récidivisme des mineurs délinquants, *Sauvegarde*, juin 1948, pp. 3 à 18. Comp. Criminologie et statistiques, *Cahiers de Sauvegarde*, n° 1, 1947. L'antisocialité juvénile, *Rivista di difesa sociale*, 1948, pp. 130 à 145. La recherche évaluative en matière de traitement des mineurs délinquants, *Revue de neuro-psychiatrie infantile*, 1968, pp. 103 à 107.

2. J. Ledoux, Les résultats de la rééducation des mineurs délinquants, *Revue pénitentiaire*, 1967, pp. 676 à 691.

3. M. Mougeot, *Le traitement des mineurs inadaptés dans un établissement breton (méthodes et résultats)* préface de M. le Doyen Bouzat et de M. J. Pinatel, Masson — Paris — 1968, 136 p.

4. R. Cahn, M. Capul et D. Cahn-Filachet, Le devenir des enfants inadaptés dix ans après leur séjour au centre d'observation de Vitry-sur-Seine, *Sauvegarde de l'enfance*, sept.-oct. 1961.

ANNEXE 8

Les perspectives ouvertes par la recherche sur les fondements anthropologiques et criminologiques du droit pénal

La recherche criminologique authentique débouche naturellement sur le droit pénal. Dans le domaine de la philosophie pénale et de la politique criminelle, l'œuvre de M. le Président Ancel, dont le plus beau fleuron est sans conteste *la défense sociale nouvelle*, révèle l'intérêt d'une extension de la recherche criminologique en droit pénal. Le rôle du Centre français de droit comparé où aux côtés de M. le Président Ancel, M^{lle} Y. Marx a toujours déployé une action discrète et efficace a été déterminant par l'intermédiaire de sa section de science criminelle. De véritables modèles de lois modernes ont été rédigées par des commissions de défense sociale présidées par M. Levasseur¹. Ce dernier a favorisé des recherches criminologico-juridiques comme celles entreprises par M. Kalogeropoulos sur les attitudes de la population à l'égard de la justice pénale². A l'Université de Strasbourg, M. Léauté a travaillé dans le même esprit et dirigé la publication de travaux sur l'École d'Utrecht³, la responsabilité pénale⁴ et l'infanticide⁵.

De mon côté, j'ai, à partir de 1966, entrepris une recherche sur les principaux concepts techniques du droit pénal⁶. L'hypothèse de travail était que ces concepts techniques semblaient dépourvus de valeur scientifique au regard de la criminologie et des sciences de l'homme. Les premiers résultats obtenus montrent que cette hypothèse de travail n'est vraie que partiellement et qu'il faut faire une distinction entre les fonctions de ces concepts qui sont invariantes et leurs contenus qui sont inadaptés aux connaissances actuelles, car leur élaboration dérive de vieilles conceptions de l'atomisme psychologique, conceptions abandonnées par la psychologie fonctionnelle et dynamique.

Un récent colloque organisé à Toulouse (« Confrontation de la théorie générale de la responsabilité pénale avec les données de la criminologie » janvier-février 1969), sur l'initiative de M. Merle, a permis de faire le point sur cette recherche et de l'ouvrir à de nouvelles et vastes perspectives⁷.

Le domaine criminologico-juridique est, en vérité, un domaine peu exploré. Il s'agit d'horizons nouveaux parmi lesquels il faut situer les recherches sur le sentencing qui ne sont guère sorties, chez nous, de l'introspection judiciaire⁸. Avec les sondages d'opi-

* Voir notes page 194.

nion sur la politique criminelle et les études sur le seuil de criminalité, c'est-à-dire sur le point à partir duquel un comportement cesse d'être social pour devenir criminel, un immense champ de recherches s'ouvre à la criminologie juridique.

Notes

1. Voir notamment la publication dirigée par G. Levasseur, *Les délinquants mentalement anormaux*, Editions Cujas, Paris, 1959, 191 p.
2. *Enquête sur le sentiment que le public a du fonctionnement de la justice* — Rapport présenté au IX^e Congrès français de Criminologie — Montpellier 1968.
3. *Une nouvelle école de science criminelle : l'École d'Utrecht* — Editions Cujas — Paris — 1959 — 115 p.
4. *La responsabilité pénale* (Travaux du colloque de philosophie pénale — 1959) — Dalloz — Paris — 1961 — 565 p.
5. Voir bibliographie.
6. J. Pinatel, Les rapports de la criminologie et des sciences de l'homme, *Revue de science criminelle*, 1966, pp. 107 à 112. L'élément légal de l'infraction devant la criminologie et les sciences de l'homme, *Ibid.*, 1967, pp. 683 à 688. L'élément matériel de l'infraction devant la criminologie et les sciences de l'homme, *Ibid.*, 1967, pp. 910 à 916. *La théorie de la tentative devant la criminologie et les sciences de l'homme, en Hommage au Professeur D. Karanikas*, Thessalonique, 1966, Tome A, pp. 241 à 254. *La théorie pénale de l'intention devant les sciences de l'homme*, in Recueil d'études à la mémoire du Professeur J. Leuret, P.U.F., Paris, 1968, pp. 181 à 193. Responsabilité et criminologie in *La responsabilité pénale* (Travaux du colloque de philosophie pénale, Strasbourg, 1959), pp. 159 à 180. Les aspects criminologiques du problème de la rétribution pénale, *Revue de science criminelle*, 1964, pp. 638 à 643.
7. Voir les rapports présentés par MM. Aussel, de Boubée, Gassin, Levasseur, Pinatel, Vitu.
8. Voir le magistral rapport de M. Jean Chazal, *Le juge et l'élaboration de la sentence pénale* présenté au Colloque de Bellagio (1968).

LA SITUATION DE LA CRIMINOLOGIE DANS LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

par le Professeur Th. Würtenberger
Fribourg-en-Brisgau

I. Evolution de la recherche criminologique dans la République Fédérale d'Allemagne

1. Les chercheurs allemands n'ont pas encore réussi à s'accorder complètement au sujet de l'objectif scientifique de la criminologie. L'ancienne opinion généralement adoptée par les juristes limite l'objet de la criminologie au comportement illégal non justifiable défini dans le droit criminel et passible de sanctions. Sous l'influence de la science américaine, certains criminologues allemands ajoutent aux violations de la loi proprement dites certaines formes de comportement répréhensible (par exemple l'alcoolisme et la prostitution). Il est très largement admis que la criminologie dans son sens le plus large englobe aussi l'étude de l'effet des sanctions et des mesures non punitives, de même que le traitement du délinquant. En général, on n'a guère tendance à inclure dans la criminologie la criminalistique ou science des techniques et des tactiques de dépistage du crime.

La question, qui a soulevé d'ardentes controverses en Allemagne, de savoir si les méthodes adoptées en criminologie devaient être empruntées de préférence aux *sciences naturelles* ou aux *sciences humaines* est désormais dépassée. Le problème le plus important consiste aujourd'hui à déterminer dans quelle mesure la criminologie peut être incorporée dans les *sciences sociales*. A la différence des Etats-Unis et du Canada, la criminologie n'a adopté que très récemment en Allemagne une approche sociologique. Comme dans les autres pays européens, les savants allemands sont, depuis trop longtemps, trop fortement influencés par la psychiatrie. Mais, depuis quelques années, non seulement les juristes, comme c'était le cas jusqu'à présent, mais aussi les sociologues, par exemple R. König, F. Sack, J. Matthes, G. Würzbacher, s'efforcent de plus en plus d'étudier les problèmes de criminologie sous leurs aspects sociologiques.

La tendance récente consiste à mettre l'accent sur les rapports entre la criminologie et la science du *droit pénal*. Le comportement et l'évolution du délinquant sont considérés sous l'angle de leurs rapports avec les règles et les institutions juridiques et avec l'activité des représentants de la justice répressive.